



RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 03681

Numéro SIREN : 537 522 872

Nom ou dénomination : THIERRY HASSAN

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2016 sous le numéro de dépôt 12072

ANNEXE

ANNEXE

ANNEXE



Michel BENICHO

Commissaire aux Comptes Près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

- 1 AOUT 2016

12072
ff

THIERRY HASSAN

Société à responsabilité limitée

Au capital de 140 000 euros

Siège social : 25 F AVENUE PASTEUR

13007 MARSEILLE

537 522 872 RCS MARSEILLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA
TRANSFORMATION
DE LA SARL THIERRY HASSAN
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIES**



43, Ch. de l'Armée d'Afrique - 13005 Marseille
Tél. : 04 91 47 70 69 - Fax : 04 91 48 01 54 - Email : michel.cbm@wanadoo.fr

FISCALITE AUDIT FINANCE DROIT DES SOCIETES DROIT SOCIAL



Michel BENICHO

Commissaire aux Comptes Près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

Messieurs les associés de la société

THIERRY HASSAN

Société à responsabilité limitée

Au capital de 140 000 euros

Siège social : 25 F AVENUE PASTEUR

13007 MARSEILLE

537 522 872 RCS MARSEILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION



43, Ch. de l'Armée d'Afrique - 13005 Marseille
Tél. : 04 91 47 70 69 - Fax : 04 91 48 01 54 - Email : michel.cbm@wanadoo.fr

FISCALITE AUDIT FINANCE DROIT DES SOCIETES DROIT SOCIAL



Michel BENICHO

Commissaire aux Comptes Près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

Messieurs,

En exécution des missions qui m'ont été confiées en application des articles L 223-43 et 224-3 du Nouveau Code de Commerce, je vous présente mon rapport sur la transformation de votre société en Société par Actions Simplifiée.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Mes contrôles, afin d'analyser la situation de la société et d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social, ont porté sur les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2015. J'ai effectué mes diligences dans le cadre d'un examen limité, complété de contrôles particuliers, conformément aux normes de la profession.

a) Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de ma part.

b) La situation de la société se caractérise par les éléments suivants :

- l'exploitation de son activité évolue normalement ;
- la structure financière est équilibrée et l'endettement est limité ;
- Le chiffre d'affaire s'élève à 209 110 € HT avec une augmentation de 2.22% par rapport à 2014.

43, Ch. de l'Armée d'Afrique - 13005 Marseille
Tél. : 04 91 47 70 69 - Fax : 04 91 48 01 54 - Email : michel.cbm@wanadoo.fr

FISCALITE AUDIT FINANCE DROIT DES SOCIETES DROIT SOCIAL



Michel BENICHO

Commissaire aux Comptes Près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

- les résultats d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 sont positifs à hauteur de 78 214 avec une légère baisse de 8.99 % € renforçant malgré tout la valeur des fonds propres estimés à 284 837 €
- Le résultat net comptable présente un bénéfice de 59 659 € soit 28.52% du chiffre d'affaire.
- Enfin le passif exigible s'élève à 63 643 € ; il est couvert par l'actif disponible et réalisable qui se monte quant à lui à 218 320 €.
- Votre capital social intégralement libéré se monte à 140 000 €.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

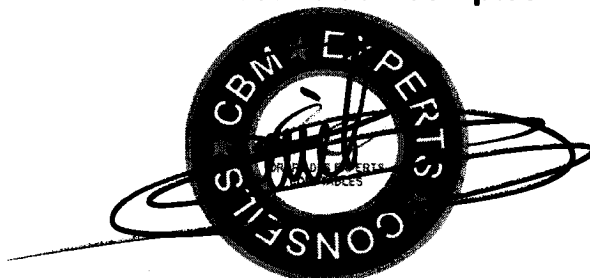
Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de notre part.

Marseille, le 04 juillet 2016

Le Commissaire à la transformation

**Sarl CBM EXPERT ET CONSEILS
MICHEL BENICHO
Commissaire aux comptes**



43, Ch. de l'Armée d'Afrique - 13005 Marseille
Tél. : 04 91 47 70 69 - Fax : 04 91 48 01 54 - Email : michel.cbm@wanadoo.fr

FISCALITE AUDIT FINANCE DROIT DES SOCIETES DROIT SOCIAL

THIERRY HASSAN
Société à responsabilité limitée
au capital de 140 000 euros
Siège social : 25 F BD PASTEUR
13007 MARSEILLE
537522872 RCS MARSEILLE

DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

(Art. L. 224-3 Code de commerce)

L'an 2016,
Le 13 JUIN 2016,
A 9 heures,

Monsieur Thierry HASSAN,
demeurant 6 RUE GIRARDIN 13007 MARSEILLE ,

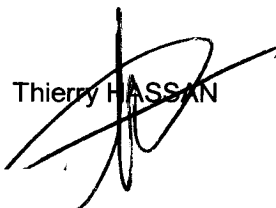
Associé unique de la société THIERRY HASSAN,

Envisage la transformation de la Société en société par actions simplifiée comportant un seul associé et a décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, de désigner :

Cabinet CBM Experts et Conseils, 43 Chemin de l'Armée d'Afrique 13005 MARSEILLE,

en qualité de Commissaire à la transformation chargé d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, et d'établir en outre le rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L. 223-43 du Code de commerce.

Il pourra rendre compte de sa mission dans un seul rapport.

Thierry HASSAN


Enregistré à : S I E DE MARSEILLE 7, 9, 10 - ENREGISTREMENT

Le 22/07/2016 Bordereau n°2016/222 Case n°5

Ext 711

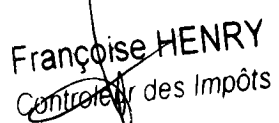
Enregistrement : 125 €

Pénalités :

Total liquidé : cent vingt-cinq euros

Montant reçu : cent vingt-cinq euros

Ile Contrôleur des finances publiques

Françoise HENRY

Contrôleur des Impôts